



Communiqué de presse

## ***COVID19: La CPAM de la Sarthe met en place une « brigade sanitaire » pour casser les chaînes de contamination***

La CPAM de la Sarthe va mettre en place à partir du 11 mai une « brigade sanitaire », composé de 49 de ses salariés, qui vont avoir pour mission de contacter et d'inciter le cas échéant à l'isolement et au test des personnes ayant été en contact avec une personne contaminée. Comme partout ailleurs en France, ces « brigades » mises en place par l'Assurance Maladie travailleront en coordination avec les médecins, les laboratoires, les centres de dépistage sur un outil spécifique créé pour échanger et alimenter les données de manière sécurisée. Tout ce dispositif est coordonné avec l'Agence Régionale de Santé, chargé notamment d'identifier d'éventuels foyers infectieux, ainsi qu'avec la préfecture, pour les mesures de confinements des personnes vivant avec des personnes fragiles ou des personnes précaires.

*« C'est un des enjeux majeurs liés au déconfinement progressif dans lequel le pays va s'engager à partir du lundi 11 mai, explique Patrick Rouyer, Directeur Général de la CPAM de la Sarthe. Il s'agit d'une action systématique et complémentaire des différents acteurs pour casser les chaînes de contamination en détectant les cas positifs le plus rapidement possible. L'objectif est de contenir l'épidémie pour éviter d'être à nouveau obligé d'être confiné. »*

### ***Tester, tracer, isoler***

A partir du 11 mai, le **médecin généraliste** ayant pris en charge un malade du Covid 19 sera invité à recenser les personnes ayant été en contact avec lui et renseigner au moins les membres de la cellule familiale dans l'outil mis en place par l'Assurance Maladie.

La **brigade sanitaire de la CPAM de la Sarthe** se chargera, dans les 24h qui suivront la saisie par le médecin des informations sur ce nouveau malade et d'une partie de ses contacts, d'identifier avec cette personne les autres personnes avec qui elle a été en contact rapproché puis de les rappeler individuellement pour les informer et leur présenter les consignes sanitaires à suivre :

- Réaliser un test sans besoin d'une prescription, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Le laboratoire ou le centre de dépistage aura accès à l'outil mis. Si le test est positif, le patient, la CPAM, et le médecin sont informés de manière sécurisée par le laboratoire.

- S'équiper en masques ; les officines de pharmacie pourront en délivrer gratuitement. Tout comme les laboratoires, les pharmacies auront accès à la base de données, et pourront vérifier si la personne est bien incluse dans le dispositif.
- S'isoler 14 jours
- Si besoin, un arrêt de **travail** pourra être délivré et envoyé directement à la personne « contact »

*« Le dispositif auquel contribue la brigade sanitaire a pour rôle de « tester, tracer, isoler » les personnes ayant été en contact prolongé avec le virus, poursuit Monsieur Rouyer. L'idée est de contrer la reprise potentielle de l'épidémie dans le contexte de déconfinement. »*

## ***Protection des données et esprit de responsabilité***

Dans le respect des règles relatives à la protection des données individuelles, le système d'information « contact covid » sera partagé entre **les différents professionnels de santé** : médecins généralistes, laboratoires d'analyse médicale, centres de dépistage, pharmacies. Dans ce cadre, la CPAM pourra interroger ses bases internes pour voir si elle dispose, pour un individu donné, d'un numéro de téléphone ou d'une adresse mail permettant de le contacter. En effet, la CPAM de la Sarthe gère les dossiers de **486 000 assurés sarthois**.

*« Les personnes malades seront libres de communiquer ou non les informations relatives aux personnes avec qui elles ont été en contact. De la même façon, les personnes « contacts » sont libres de se faire dépister et de s'isoler ou non. Nous comptons sur l'esprit de responsabilité de chacun pour suivre les conseils des médecins et des brigades sanitaires. Il s'agit de se protéger et protéger les autres. »*

## ***Près de cinquante personnes sept jours sur sept, de 8h à 19h***

La CPAM de la Sarthe va mobiliser **près de cinquante personnes**, pour assurer une permanence et pouvoir joindre les Sarthois toute la semaine, y compris le week-end, sur des plages horaires allant de 8h à 19h. Ces collaborateurs de la CPAM sont formés pour prodiguer les bons conseils, utiliser et renseigner le « système d'information ».

### **Contact presse :**

#### **Charlotte Fournier**

Chargée de communication

06 89 45 24 85

#### **Sylvain TROTTIER**

Responsable département communication

Port: 07 78 26 09 13